



Charte des publications scientifiques de l'Université de Toulon

Adoptée par la Commission de la Recherche du Conseil
Académique de l'Université de Toulon en date du 19 mars 2026

www.univ-tln.fr



Préambule

La présente charte a pour objectif d'harmoniser, de clarifier et de sécuriser les pratiques de signature et de diffusion des publications scientifiques affiliées à l'Université de Toulon. Elle vise à garantir la visibilité institutionnelle de l'établissement, la reconnaissance équitable des contributions scientifiques, la conformité aux exigences des financeurs, ainsi que le respect des principes d'intégrité scientifique.

Cette charte s'inscrit pleinement dans la stratégie de structuration et de valorisation de la recherche menée par l'Université de Toulon. Elle est également en cohérence avec le Schéma directeur Développement Durable & Responsabilité Sociétale et Environnementale (DD&RSE) adopté par l'établissement, notamment en ce qui concerne les enjeux de transparence, d'éthique et d'intégrité scientifique.

La charte repose sur les bonnes pratiques internationales de publication scientifique, le fonctionnement des bases bibliométriques et les principes de la science ouverte, en conformité avec les recommandations du HCERES. Elle constitue un cadre commun applicable à l'ensemble des unités de recherche et à tous les acteurs participant à la production scientifique de l'Université de Toulon.

Cette charte précise :

- La nomenclature des adresses d'affiliation de la production scientifique de l'Université de Toulon
- Les principes définissant les auteurs d'une publication scientifique
- Les différentes mentions à faire paraître dans la publication (remerciements, financements, autres mentions)
- Les principes d'archivage des publications sur l'archive ouverte HAL-Toulon

Le recensement des publications auxquelles l'Université de Toulon contribue dans les bases de données bibliographiques (telles qu'OpenAlex, Scopus ou Web of Science) repose principalement sur l'identification des adresses d'affiliation des auteurs. L'hétérogénéité des pratiques de signature observée jusqu'à présent a conduit à une perte significative de visibilité, certaines publications étant insuffisamment ou incorrectement rattachées à l'établissement et à ses unités de recherche.

La charte formalise ainsi les éléments d'une signature structurée, normalisée et non ambiguë, permettant une identification fiable de l'Université de Toulon, de ses unités de recherche et des chercheurs qui y sont rattachés. Cette identification précise et exhaustive de la production scientifique constitue un levier essentiel pour assurer la visibilité des contributions de chaque unité, renforcer le rayonnement scientifique de l'établissement et accroître son attractivité aux niveaux national et international.

La présente charte entre en vigueur à compter de sa date d'adoption par l'Université de Toulon. Elle est diffusée auprès de l'ensemble des personnels concernés et mise à disposition sur les supports institutionnels dédiés à la recherche. Elle pourra être révisée afin de prendre en compte les évolutions réglementaires, institutionnelles ou les recommandations nationales et internationales en matière de publication scientifique.

Je publie, je signe « Univ Toulon ».

1. Champ d'application

Cette charte des publications s'applique à l'ensemble des personnels rémunérés par ou affectés à l'Université de Toulon (enseignants-chercheurs, chercheurs, doctorants, personnels impliqués dans la recherche) et à toute publication scientifique résultant de travaux menés, en tout ou partie, dans le cadre des activités de recherche de l'Université de Toulon.

L'utilisation de la signature normalisée doit être mentionnée dans le règlement intérieur des structures de recherche. Les documents contractuels (contrats-cadre, contrats de recherche, contrats doctoraux, etc.) mentionneront l'engagement des personnels à respecter la présente charte des publications de l'Université de Toulon.

Afin de permettre le recensement le plus exhaustif possible de la production de l'Université de Toulon, cette charte s'applique à toutes les productions scientifiques, quels que soient leur support ou leur mode de diffusion, notamment :

- articles dans des revues scientifiques,
- communications dans des actes de colloques,
- chapitres d'ouvrages et ouvrages scientifiques,
- rapports scientifiques,
- prépublications (preprints),
- jeux de données, logiciels et autres productions de la recherche

2. Adresse d'affiliation des publications

Afin d'assurer une identification homogène, une indexation correcte et une visibilité internationale dans les bases de données bibliométriques, la forme suivante est à utiliser comme adresse d'affiliation des publications de l'Université de Toulon :

Univ Toulon, [Autres tutelles], [Acronyme de l'unité de recherche], Toulon, France

Dans un contexte de renforcement de la visibilité internationale des productions scientifiques de l'Université de Toulon, la forme institutionnelle de l'affiliation utilisée dans les publications évolue en utilisant la dénomination « Univ Toulon ». Cette forme abrégée repose sur l'usage académique international de l'abréviation « Univ », largement comprise par les communautés scientifiques francophones et anglophones. Ce choix permet d'assurer une meilleure lisibilité à l'international, tout en garantissant une identification claire et homogène de l'établissement, indépendamment de la langue de publication, permettant une cohérence de l'affiliation des publications et leur indexation correcte dans les bases de données bibliographiques internationales.

Ainsi « Univ Toulon » est l'intitulé normalisé unique à employer impérativement pour désigner la tutelle Université de Toulon. Tout autre intitulé tel qu'« Université de Toulon », « University of Toulon », « Toulon Université » ou « Toulon University » est désormais proscrit, sauf règles spécifiques de l'éditeur. Sont également proscrites les dénominations historiques telles que « USTV », « Univ Toulon & Var » ou « Univ Sud Toulon Var » encore trop souvent retrouvées dans les adresses d'affiliations des publications scientifiques récemment publiées.

Les bases bibliométriques permettent l'identification de plusieurs tutelles d'une unité de recherche au sein d'une même ligne d'affiliation. Les affiliations des auteurs apparaissent donc sous le modèle mono ligne. Seules les tutelles principales sont mentionnées (la tutelle secondaire est mentionnée si elle est employeur de l'auteur).

Quand l'Université de Toulon est employeur, « Univ Toulon » est mentionnée en première position. Suivent, le cas échéant, les autres tutelles EPSCP (autres universités, écoles, EPE...), les organismes de recherche désignés sous leurs formes abrégées (CNRS, IRD...), l'acronyme de l'unité de recherche, Toulon, France.

Les unités de recherche doivent figurer sous la forme de l'acronyme de l'unité. Le nom développé de l'unité de recherche ne doit pas apparaître, tout comme le code de l'unité de recherche (numéro UMR, anciens numéros EA, qui varient selon les tutelles ou numéro du Registre National des Structures de Recherche (RNSR)), spécificité française, qui n'entraîne aucune visibilité internationale particulière.

L'adresse de l'Université de Toulon est libellée sous la forme compacte : « Toulon, France », et ce, quelle que soit la localisation précise de l'unité de recherche (sur le campus de La Garde ou le campus de Toulon), afin de garantir la visibilité internationale de l'établissement.

Les différents éléments de la ligne d'adresse sont séparés par une virgule suivie d'un espace, conformément aux règles de fonctionnement des bases de données bibliométriques. Les autres séparateurs ou éléments de ponctuation sont proscrits.

Les mentions liées au financement de la recherche (ANR, Europe, collectivités, etc.) ne doivent pas apparaître dans l'affiliation des publications. Ces mentions peuvent figurer dans la rubrique appropriée (généralement en remerciements).

Les publications liées à des travaux menés dans le cadre de centres d'expertise de l'Université de Toulon (CIAN, CMD, PELOPS...), structures fédératives de recherche (FRUMAM, ECCOREV...), plateformes technologiques, chaires, peuvent être signalées par l'ajout d'une ligne supplémentaire spécifique dans la signature.

Seul l'auteur correspondant (*corresponding author*) indique, outre son affiliation, l'adresse postale complète (Université de Toulon, CS 60 584, 83 041 Toulon CEDEX 9, France), dans le champ adapté de la publication.

Les adresses de chaque structure de recherche de l'Université de Toulon sont données en annexe ainsi que des exemples de cas spécifiques.

Il incombe à chaque auteur de vérifier l'exactitude de son adresse d'affiliation avant la soumission de toute publication.

En fonction des éditeurs et des pratiques disciplinaires, le modèle d'écriture peut être imposé par un tiers. Pour le déterminer et pour toutes questions relatives à la signature, il est recommandé de consulter la chargée de pilotage des données liées à la recherche de la Direction de la Recherche et de la Valorisation (drv-pilotage@univ-tln.fr).

3. Auteurs

3.1. Définition de la qualité d'auteur

La qualité d'auteur d'une œuvre apporte une reconnaissance et a d'importantes implications académiques, sociales et financières. La qualité d'auteur implique également la responsabilité et le contrôle du travail publié. Le but des recommandations qui suivent est de garantir non seulement que tout contributeur ayant fait une contribution intellectuelle substantielle à un manuscrit soit reconnu en tant qu'auteur, mais aussi que tout contributeur cité parmi les auteurs comprenne qu'il doit assumer sa part de responsabilité et de contrôle de ce qui est publié.

L'Université de Toulon fait le choix de préciser certaines balises éthiques concernant le droit d'être auteur d'une publication scientifique, en se basant sur les recommandations internationalement reconnues¹ et utilisées par de nombreux comités éditoriaux de revues scientifiques.

Ainsi toute personne désignée en tant qu'auteur doit remplir simultanément les quatre critères suivants, et toute personne qui satisfait ces quatre critères doit figurer parmi les auteurs :

- 1. Contributions substantielles à la conception ou à la construction de la recherche ou à l'acquisition, l'analyse ou l'interprétation des données ;
ET
- 2. Rédaction préliminaire de l'article ou sa révision critique impliquant une contribution importante au contenu intellectuel ;
ET
- 3. Approbation du principe de publier, de la liste et de l'ordre des coauteurs, et de la version finale du manuscrit ;
ET
- 4. Assumer, tout au long de la vie de la publication, la responsabilité de l'ensemble du travail dont elle rend compte.

Ces critères, qui n'excluent aucun contributeur a priori, sont uniquement liés à l'implication personnelle dans la publication. Le métier ou la position hiérarchique n'entrent pas en jeu. Ces critères ne doivent pas être utilisés comme un moyen d'exclusion de l'autorat des collègues qui remplissent ces conditions en leur refusant l'opportunité de satisfaire au critère 2 ou 3. En d'autres termes, la possibilité de participer à l'analyse, à la rédaction et à l'approbation du manuscrit doit être offerte à toute personne remplissant le premier critère.

Autant que possible, les auteurs incluent une « Déclaration de contribution des auteurs » dans la publication finale, décrivant les responsabilités et les contributions de chaque auteur.

Les contributeurs qui ne remplissent pas les quatre critères susmentionnés définissant la qualité d'auteur ne doivent pas figurer parmi les auteurs, mais ils doivent être cités dans la rubrique des remerciements. Les exemples d'activités qui, à elles seules (en l'absence d'autres contributions), ne justifient pas la qualification d'auteur comprennent notamment l'acquisition du financement, la supervision générale d'un groupe de recherche, l'assistance administrative générale, la mise à disposition d'infrastructures de recherche, l'aide

¹

- Committee on Publication Ethics (COPE) Council. COPE Discussion Document: Authorship. September 2019.
<https://doi.org/10.24318/cope.2019.3.3>

- International Committee of Medical Journal Editors (ICMJE). Recommandations pour la conduite, la présentation, la rédaction et la publication des travaux de recherche soumis à des revues médicales. Janvier 2025.

- ALLEA. The European Code of Conduct for Research Integrity – Revised Edition 2023 (French). Berlin. DOI 10.26356/ECOC-French

rédaçionnelle, la mise au point technique, la participation limitée à la discussion ou à la relecture de la publication ou la révision linguistique. Les personnes dont la contribution ne justifie pas le titre d'auteur peuvent être remerciées individuellement ou collectivement sous une même rubrique.

La non-reconnaissance d'une contribution d'auteur ou, à l'inverse, l'ajout d'un auteur ne respectant pas ces quatre conditions, y compris d'un auteur fictif (qui n'est pas une personne physique) ou d'un robot conversationnel (e.g. ChatGPT), constituent un manquement à l'intégrité scientifique, qui doit être porté à la connaissance du référent intégrité scientifique.

Contact référent intégrité scientifique de l'Université de Toulon :

referent-integrite-scientifique@univ-tln.fr

3.2. Ordre des auteurs

L'ordre des auteurs et les affiliations doivent respecter les conventions scientifiques en vigueur dans chaque discipline.

Dans certaines communautés scientifiques, les auteurs d'une publication sont cités par ordre alphabétique. En général, l'ordre des coauteurs reflète l'importance de leurs contributions respectives. Il est fréquemment admis que les positions du premier et du dernier auteur représentent respectivement le contributeur opérationnel principal, et le chercheur ayant guidé le projet, et respectant les quatre conditions précitées. Cet ordre repose davantage sur des conventions d'usage que sur des règles strictes, et peut varier selon les communautés scientifiques.

L'ordre des signataires d'une publication doit être discuté par toutes les personnes ayant collaboré à un projet et faire l'objet d'un accord explicite entre les signataires. Il est recommandé que ces règles soient discutées le plus en amont possible du projet de recherche.

3.3. Auteur correspondant

Un auteur correspondant est désigné pour assurer la relation avec l'éditeur et les lecteurs. Il veille notamment :

- au respect de la présente charte,
- à l'exactitude des affiliations,
- à la cohérence des informations relatives aux financements et aux remerciements.

3.4. Identifiants chercheurs pérennes

Les identifiants chercheurs pérennes sont des codes alphanumériques uniques qui permettent d'identifier de façon univoque un auteur et lui attribuer les produits dont il est l'auteur.

Avantages d'un identifiant chercheur pérenne :

- il évite les confusions fréquentes d'homonymie
- il associe les différentes identités sous lesquelles le chercheur signe ses publications
- il permet de relier entre elles toutes les publications scientifiques d'un chercheur gérées par différentes sources d'information, et même s'il change d'institution ou de nom,
- il évite au chercheur de ressaisir les informations le concernant dans ses profils créés chez les différents éditeurs ou dans différentes bases de données

Il existe différents systèmes d'identifiants chercheurs pérennes, en particulier :

- ORCID : identifiant international unique, gratuit et indépendant
- IDRef (Identifiants et Référentiels pour l'enseignement supérieur et la recherche) : référentiel d'autorité géré par l'ABES et utilisé dans les catalogues de bibliothèques universitaires (Sudoc)
- IdHal : identifiant chercheur propre à l'archive ouverte française HAL

Afin de garantir une identification fiable et internationale de leurs publications, l'Université de Toulon recommande à ses chercheurs d'utiliser un identifiant ORCID pour toute publication scientifique et d'en créer un lorsqu'ils n'en disposent pas. Ils permettront notamment un meilleur référencement des publications des chercheurs dans les bases bibliographiques internationales.

Pour toute question sur la création et l'utilisation des identifiants chercheurs pérennes, il est recommandé de prendre contact avec le service d'appui à la recherche du SCBU (docelec@univ-tln.fr).

4. Mention des financements

4.1. Principe de transparence

Toute publication doit mentionner de manière explicite l'ensemble des sources de financement ayant contribué à la réalisation des travaux.

Cette mention participe aux exigences de transparence et de traçabilité des financements publics et privés, et au respect des obligations contractuelles vis-à-vis des financeurs.

4.2. Contenu des mentions de financement

Les remerciements ou la section dédiée aux financements doivent préciser, le cas échéant :

- le nom des organismes financeurs (nationaux, européens, internationaux, privés),
- les dispositifs ou programmes de financement,
- les numéros de projets ou de conventions,
- les soutiens spécifiques (bourses de doctorat, contrats postdoctoraux, chaires, etc.).

Forme normalisée à utiliser pour les travaux financés par l'Université de Toulon :

- Français : Ce travail a bénéficié du soutien financier de l'Université de Toulon.
- Anglais : The project leading to this publication has received funding from the University of Toulon.

5. Remerciements

La section « Remerciements »/« Acknowledgements » a vocation à mentionner :

- les personnes ayant apporté une contribution significative sans remplir l'ensemble des critères d'auteur (contribution au financement, appui technique, méthodologique, logistique, relecture, etc.) en précisant la nature de leur contribution respective ;
- les plateformes technologiques, infrastructures de recherche ou services d'appui mobilisés ;
- les soutiens institutionnels ou financiers n'entrant pas directement dans la catégorie des financements de recherche ou si aucune rubrique spécifique au financement n'existe.

- les permis nécessaires à l'échantillonnage, aux études sur le terrain et à l'exportation du matériel, préalablement obtenus auprès des autorités compétentes, conformément aux protocoles de la Convention sur la Diversité Biologique et de Nagoya.

Les remerciements doivent être rédigés de manière claire, transparente et conforme aux bonnes pratiques de publication scientifique.

L'assentiment des contributeurs pour être mentionnés en remerciements doit être recueilli au préalable. Certaines revues peuvent exiger l'accord signé des contributeurs non-auteurs pour figurer dans les remerciements. L'oubli des contributeurs principaux dans les remerciements est un manquement à l'intégrité scientifique, qui doit être porté à la connaissance du référent intégrité scientifique.

6. Autres informations à mentionner

Selon les exigences des éditeurs, des financeurs ou des cadres réglementaires, les publications peuvent également comporter :

- une déclaration d'éventuels liens d'intérêts susceptibles d'altérer l'impartialité ou l'objectivité des résultats présentés dans la publication (par exemple liens avec un des éditeurs de la revue choisie pour soumettre la publication, ou avec un partenaire privé finançant le projet, ou liens avec les activités d'expertise, de conseil ou d'avocat des auteurs)
- une déclaration relative à l'intégrité scientifique et à l'éthique de la recherche ;
- des informations sur la disponibilité des données, des codes et des matériaux (data availability statement).

Les auteurs qui utilisent des outils d'intelligence artificielle (IA) pour la rédaction d'un manuscrit, la production d'images ou d'éléments graphiques de l'article, ou pour la collecte et l'analyse des données, doivent faire preuve de transparence en indiquant, dans la section Matériels et méthodes (ou section équivalente) de l'article, la manière dont l'outil d'IA a été utilisé ainsi que l'outil employé. Les auteurs sont entièrement responsables du contenu de leur manuscrit, y compris des parties produites à l'aide d'un outil d'IA, et sont donc responsables de toute violation de l'éthique de publication².

7. Dépôt dans l'archive ouverte HAL de l'Université de Toulon

L'Université de Toulon dispose d'une archive ouverte institutionnelle sur le portail HAL (<https://univ-tln.hal.science>) qui accueille la production scientifique déposée par les personnels de l'Université de Toulon. Cette archive ouverte HAL constitue un outil central de la science ouverte en garantissant un accès libre, gratuit et pérenne aux publications scientifiques. Elle favorise la diffusion des connaissances vers le grand public, les professionnels, les décideurs et les acteurs de la société civile, tout en garantissant un accès équitable aux communautés scientifiques qui ne disposent pas d'abonnements aux grandes revues.

L'archive ouverte HAL-Toulon sert ainsi de « vitrine » de la production scientifique de l'Université. Elle améliore la visibilité de la production scientifique dans les bases de données bibliographiques internationales (OpenAlex, Google Scholar...) et est utilisée comme source pour l'extraction bibliographique demandée dans les rapports HCERES par exemple. Des collections HAL sont également créées pour les unités de recherche, vitrines de la production scientifique de leurs activités spécifiques. À cet effet, chaque déposant

devra veiller à ce que la ou les affiliations indiquées dans le dépôt correspondent bien aux affiliations au moment de la publication.

En conformité avec les règles des financeurs, toute production scientifique issue d'un projet financé par l'ANR³ ou par l'Union Européenne⁴ doit impérativement être déposée dans l'archive ouverte HAL, même si elle a été publiée dans une revue en Open Access. Ainsi le texte intégral (manuscrit accepté pour publication ou version éditeur) doit être déposé dans l'archive ouverte de l'Université de Toulon, au plus tard au moment de la publication.

◆ **Contact :**

Informations sur l'archivage de la production scientifique dans HAL à l'UTLN: science-ouverte@univ-tln.fr

3

<https://anr.fr/fr/lanr/engagements/la-science-ouverte>

4

<https://www.openaire.eu/how-to-comply-with-horizon-europe-mandate-for-publications>

Annexe 1

◆ Liste des unités de recherche et formalisation de l'adresse d'affiliation de leurs publications

En fonction des règles éditoriales des revues et des chartes des autres tutelles, l'adresse d'affiliation pourra être adaptée (notamment en insérant le nom complet au lieu de l'acronyme) mais les éléments cités restent indispensables (tutelle(s), nom de l'unité, Ville, Pays).

Dans les unités multitutelles, indiquer la ville de Toulon quand les auteurs de la publication sont employés par ou affectés à l'Université de Toulon.

UNITÉS DE RECHERCHE	SIGNATURE
BABEL	Univ Toulon, BABEL, Toulon, France
CERC	Univ Toulon, CERC, Toulon, France
CERGAM	Univ Toulon, Aix Marseille Univ, CERGAM, Toulon, France
COSMER	Univ Toulon, COSMER, Toulon, France
CPT	Univ Toulon, Aix Marseille Univ, CNRS, CPT, Toulon, France
DICE	Univ Toulon, Aix Marseille Univ, CNRS, DICE, Toulon, France
J-AP2S	Univ Toulon, J-AP2S, Toulon, France
IMSIC	Univ Toulon, Aix Marseille Univ, IMSIC, Toulon, France
IM2NP	Univ Toulon, Aix Marseille Univ, CNRS, IM2NP, Toulon, France
IMATH	Univ Toulon, IMATH, Toulon, France
LEAD	Univ Toulon, LEAD, Toulon, France
LIS	Univ Toulon, Aix Marseille Univ, CNRS, LIS, Toulon, France
MAPIEM	Univ Toulon, MAPIEM, Toulon, France
MIO	Univ Toulon, Aix Marseille Univ, CNRS, IRD, MIO, Toulon, France

Autres structures (à mentionner dans une ligne d'affiliation supplémentaire le cas échéant)

AUTRES STRUCTURES	SIGNATURE
CIAN	Univ Toulon, CIAN, Toulon, France
CMD	Univ Toulon, CMD, Toulon, France
PELOPS	Univ Toulon, PELOPS, Toulon, France
POLSEL	Univ Toulon, POLSEL, Toulon, France
UAR HIPE	Aix Marseille Univ, Univ Toulon, CNRS, Institut Paoli-Calmettes, HIPE Human Lab, Marseille, France

Cas spécifiques

- ◆ **Publications en lien avec des centres d'expertise de l'Université de Toulon, de fédérations de recherche (FRUMAM, ECCOREV...), d'Unités d'Appui à la Recherche (UAR)...**

Ajout d'une ligne d'affiliation supplémentaire.

Exemples :

Publication d'un auteur rattaché au laboratoire LIS dans le cadre du centre d'expertise CIAN :

¹ Univ Toulon, Aix Marseille Univ, CNRS, LIS, Toulon, France

² Univ Toulon, CIAN, Toulon, France

Publication d'un auteur du laboratoire J-AP2S dans le cadre de l'UAR HIPE :

¹ Univ Toulon, J-AP2S, Toulon, France

² Aix Marseille Univ, Univ Toulon, CNRS, Institut Paoli-Calmettes, HIPE Human Lab, Marseille, France

- ◆ **Auteurs employés par une tutelle secondaire d'une Unité Mixte de Recherche (UMR)**

Ajout de la tutelle secondaire employeur dans la signature de publication

DICE : le cas échéant, ajouter Univ Pau & Pays Adour ou Sciences Po Aix

IMN2P : le cas échéant, ajouter ISEN

LIS : le cas échéant, ajouter Centrale Méditerranée

- ◆ **Auteurs non employés ou gratifiés par l'UTLN mais rattachés à une unité de recherche dont l'UTLN est tutelle (doctorants CIFRE, chercheurs hébergés, invités...)**

¹ Univ Toulon, acronyme(s) autre(s) tutelle(s), acronyme unité de recherche, Toulon, France

² Signature de publication de l'unité de recherche/établissement d'origine ou Nom de l'employeur, Ville, Pays

- ◆ **Enseignants-chercheurs de l'UTLN rattachés à une unité de recherche dont l'UTLN n'est pas tutelle**

¹ Signature de publication de l'unité de recherche de rattachement

² Univ Toulon, Toulon, France

- ◆ **Enseignants-chercheurs de l'UTLN sans unité de recherche de rattachement**

Univ Toulon, Toulon, France

- ◆ **Pour les publications découlant de l'activité d'enseignement (donc pas en lien avec une unité de recherche)**

Univ Toulon, nom de la composante, Toulon, France

Annexe 2

◆ Formulations-types de déclarations de liens d'intérêts

Les exemples de formulations-types de déclarations de liens d'intérêts ci-dessous sont donnés à titre indicatif et correspondent aux situations les plus fréquentes. Elles illustrent les cas où une relation personnelle, professionnelle ou financière pourrait être perçue comme influençant les résultats ou leur interprétation.

1. Absence de lien d'intérêt

FR: *Les auteurs déclarent ne pas avoir de liens d'intérêts susceptibles d'avoir influencé la conduite ou les résultats de cette recherche.*

EN: *The authors declare that they have no competing interests.*

2. Financement par un partenaire privé

Lorsque la recherche est financée ou cofinancée par une entreprise ou un organisme susceptible d'être concerné par les résultats.

FR: *Cette recherche a été partiellement financée par la société [Nom de l'entreprise]. Les auteurs déclarent que ce financement n'a pas influencé la conception de l'étude, l'analyse des données ni la rédaction de l'article.*

EN: *This research was partially funded by [Company name]. The authors declare that this funding had no role in the design of the study, the analysis of the data, or the writing of the manuscript.*

3. Activité de conseil ou d'expertise

Si un auteur exerce une activité rémunérée auprès d'un acteur concerné par le sujet de la publication.

FR: *L'auteur [Nom] déclare exercer une activité de conseil scientifique pour la société [Nom]. Cette activité est indépendante des travaux présentés dans cet article.*

EN: *Author [Name] reports providing scientific consulting services to [Company name]. This activity is independent from the research presented in this article.*

4. Participation à un comité scientifique ou éditorial

Cas où un auteur pourrait être lié à la revue ou à l'éditeur.

FR: *L'auteur [Nom] est membre du comité éditorial de la revue [Nom de la revue]. Il/elle n'a pas pris part au processus éditorial concernant cet article.*

EN: *Author [Name] is a member of the editorial board of [Journal name] and was not involved in the editorial process for this article.*

5. Participation financière ou intérêts économiques

Lorsque l'auteur possède des parts, actions ou intérêts financiers dans une structure concernée.

FR: *L'auteur [Nom] détient des parts dans la société [Nom], susceptible d'être concernée par les résultats présentés dans cet article.*

EN: *Author [Name] holds shares in [Company name], which may be affected by the results presented in this article.*

6. Brevet ou valorisation liée aux résultats

Fréquent dans certains domaines scientifiques et technologiques.

FR: *Les auteurs déclarent être co-inventeurs d'un brevet relatif à la technologie décrite dans cet article (brevet n° [référence]).*

EN: *The authors declare that they are co-inventors of a patent related to the technology described in this article (patent no. [reference]).*

7. Collaboration étroite pouvant créer un biais potentiel

Par exemple dans le cadre de partenariats de recherche.

FR: *Cette recherche a été réalisée dans le cadre d'un partenariat de recherche avec [organisation/entreprise].*

EN: *This research was conducted as part of a research partnership with [organization/company]. »*



UNIVERSITÉ DE
TOULON

DÉPASSONS L'HORIZON

Université de Toulon
CS 60 584 • 83041 Toulon CEDEX 9
www.univ-tln.fr

